

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 25 janvier 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma Quirion, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 38.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 10-5848

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant l'item suivant :

7.5 Cession d'une partie des 165^e et 166^e Rues et de la 12^e Avenue par Promotion R.N. Inc.

et en ajoutant les items suivants :

7.19 Mandat de négociation pour l'acquisition du 300, 18^e Rue Saint-Georges.

7.20 Demande de subvention pour la construction d'une 2^e glace dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

7.21 Acceptation d'une convention supplémentaire concernant le programme Aide aux initiatives de partenariats du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 10-5849

Séance ordinaire du 11 janvier 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 10-5850

Adoption du second projet de règlement numéro 344-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 344-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir les zones CD-502 et CD-711**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 344-2009** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5851

Adoption du projet de Règlement numéro 351-2010

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de **Règlement numéro 351-2010 concernant des ententes relatives à des travaux municipaux** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 25 janvier au 8 février 2010 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 8 février 2010 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient transmis à la M.R.C. de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet de **Règlement numéro 351-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2009

Je, Manon Bougie conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 344-2009 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir les zones CD-502 et CD-711**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2010

Je, Marie-Ève Dutil conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 352-2010 ayant pour objet de permettre l'implantation d'une garderie au 1385, 8^e avenue**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2010

Je, Irma Quirion conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 353-2010 décrétant une dépense de 254 000 \$ et un emprunt du même montant pour divers travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur des 120^e Rue, 127^e Rue et route 204**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 354-2010

Je, Serge Thomassin donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 354-2010 Décrétant une dépense de 113 500 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'égout sanitaire dans la 127^e Rue (route 204) du numéro 4505 au numéro 4895**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2010

Je, Marcel Drouin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 355-2010 décrétant une dépense de 38 000 \$ et un emprunt du même montant pour des travaux d'égout sanitaire dans la 126^e Rue**. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 10-5852

Adoption du règlement numéro 341-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 341-2009 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer la zone RB-541, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 341-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5853

Adoption du règlement numéro 343-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 343-2009 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerces et services de type local et régional » à deux endroits, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 343-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-5854

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 14 janvier 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 883 533,38 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 875 002,59 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 758 535,97 \$ pour les chèques couvrant la période du 5 au 14 janvier 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5855

Acceptation des plans, devis et estimations pour les travaux de réfection des services municipaux dans la 140^e Rue, entre le boulevard Lacroix et la 10^e Avenue, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO)

ATTENDU : la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour des travaux dans les rues de la Ville;

ATTENDU : que les Services techniques ont réalisé les relevés, plans, devis et estimation pour le projet de réfection des services municipaux dans la 140^e Rue, entre le boulevard Lacroix et la 10^e Avenue, pour le remplacement de plus ou moins 270 mètres des services municipaux dont l'aqueduc a subi plusieurs bris au cours des 5 dernières années;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 688 000 \$;

RÉSOLUTION N° 10-5855 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans, devis et estimations pour les travaux de réfection des services municipaux dans les 140^e Rue, entre le boulevard Lacroix et la 10^e Avenue et autorise les Services techniques à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville s'engage à fournir à la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur confirmant que les travaux réalisés sont conformes au certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5856

Acceptation des plans et estimations révisés pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 152^e Rue et la 12^e Avenue demandés par 9206-5218 Québec Inc.

ATTENDU : que ce conseil avait mandaté la firme Genivar Sec, pour la préparation des plans et estimations pour un prolongement dans la 152^e Rue et la 12^e Avenue demandé par la compagnie 9206-5218 Québec Inc.;

ATTENDU : que ces travaux sont évalués à 984 000 \$ dont la part de la Ville à 407 826 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimations pour la demande de prolongement des services municipaux par la compagnie 9206-5218 Québec Inc., d'une longueur de 411 mètres dans la 152^e Rue et 12^e Avenue, dossier G118900 daté du 22 septembre 2009 et révisé le 12 janvier 2010 de la firme Genivar Sec et l'autorise à les présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

QUE la Ville confirme qu'elle fera parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation de conformité des travaux au certificat d'autorisation du ministère, dès l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5857

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9206-5218 Québec Inc. pour des travaux de prolongement des services municipaux dans la 152^e Rue et 12^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur 9206-5218 Québec Inc. désire un prolongement des services municipaux dans la 152^e Rue et 12^e Avenue, et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 10-5857 (suite)

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9206-5218 Québec Inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 152^e Rue et 12^e Avenue, le tout en vertu du projet d'entente joint à la présente pour en faire partie intégrante comme si il y était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

QUE la part de la Ville, estimée à 407 826 \$, soit financée par le surplus accumulé nouvelle ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5858

Prolongation du bail dans le motel industriel avec Ébénisterie E.L.

ATTENDU : la demande de l'entreprise Ébénisterie E.L. pour prolonger le bail d'un local qu'il occupe déjà au motel industriel et ce pour une durée de 10 mois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la signature d'un nouveau bail du local 1804 du motel industriel ayant une superficie de 3 520 pieds carrés à Ébénisterie E.L., pour une période de 10 mois soit du 1^{er} mars 2010 au 31 décembre 2010.

QUE le maire et le greffier, soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5859

Demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires et des taxes foncières par l'organisme Comptoir régional de Beauce Inc.

ATTENDU : le rapport préparé par Me Martin Sirois, chef du Contentieux, en date du 11 janvier 2010, dans lequel il recommande que la Ville s'oppose à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires et des taxes foncières formulée par l'organisme Comptoir régional de Beauce Inc., si celle-ci ne répond pas entièrement aux critères prévus par la loi;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 18 janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil s'oppose à une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de la taxe d'affaires et des taxes foncières par l'organisme Comptoir régional de Beauce Inc., si cette demande ne répond pas entièrement aux critères prévus à la loi.

QUE le Contentieux soit mandaté pour faire les représentations jugées nécessaires dans ce dossier.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-5860

Appui à la Fondation Moisson Beauce pour une aide financière dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec

ATTENDU : que la Fondation Moisson Beauce désire agrandir ses locaux situés au 3750, 10^e Avenue;

ATTENDU : que pour la réalisation de ce projet, la Fondation demande une aide financière aux gouvernements du Québec et du Canada dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada-Québec;

ATTENDU : que l'organisme Moisson Beauce œuvre dans la région pour aider les personnes les plus démunies;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie la Fondation Moisson Beauce pour sa demande de subvention dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour l'agrandissement de ses locaux situés au 3750, 10^e Avenue à Ville de Saint-Georges.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin reprend son siège.

Monsieur le conseiller Serge Thomassin se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêts.

RÉSOLUTION N° 10-5861

Demande du Club aéronautique dans le cadre du spectacle aérien du 24 juin 2010

ATTENDU : la demande du comité organisateur du spectacle aérien 2010 qui aura lieu le 24 juin 2010 à l'Aéroport de Saint-Georges;

ATTENDU : que ce conseil accepte de participer à l'organisation de ce spectacle aérien;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la prise en charge du transport par autobus par la Ville; le prêt de barrières de métal selon la disponibilité; la couverture d'assurance de l'événement par la Ville; et la participation à 50% dans l'organisation d'une réception V.I.P.

QUE les coûts inhérents à cette participation soient financés à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Serge Thomassin reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-5862

Demande de sollicitation dans les rues de la Ville par la Fondation Mira

ATTENDU : la demande par la Fondation Mira pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le 22 mai 2010;

ATTENDU : la politique concernant la sollicitation dans les rues adoptée le 24 mai 2000 par la résolution numéro 2000-280, modifiée le 28 mai 2007 par la résolution numéro 07-4118, le 11 août 2008 par la résolution numéro 08-4938 et le 14 octobre 2008 par la résolution numéro 08-5028;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Fondation Mira à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la Ville samedi le 22 mai 2010 pour une période maximale de 3 heures, à l'intersection de la promenade Chaudière et 116^e Rue et à l'intersection de la 116^e Rue et 1^{re} Avenue, et ce aux conditions prévues à la politique concernant la sollicitation dans les rues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5863

Subventions aux organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 12 janvier 2010, dans lequel elle recommande le paiement de subvention aux organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes suivants :

- L'Escadron 890 des Cadets de l'Air :	2 500 \$
- Club Régional de Natation :	4 000 \$
- Association du Hockey Mineur St-Georges Inc. :	50 000 \$
- Club de Patinage Artistique :	20 000 \$
- Association Tennis et Racquetball Junior :	28 829 \$
- Chorale Les Rossignols :	1 000 \$
- Maison des Jeunes de St-Georges	8 510 \$

QUE la somme de 114 839 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5864 (Modifiée par la résolution n° 10-5875)

Localisation de la salle de spectacle

ATTENDU : que suite à un incendie, des terrains se sont libérés au centre-ville;

ATTENDU : la recommandation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'effet que la localisation de la salle de spectacle au centre-ville est un outil majeur pour favoriser la revitalisation de ce secteur;

ATTENDU : que plus de 600 cases de stationnement public sont disponibles dans un rayon de 300 mètres;

RÉSOLUTION N° 10-5864 (suite)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
DISSIDENTS mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil et
monsieur le conseiller Jean Perron
ONT VOTÉ POUR madame la conseillère Irma Quirion, messieurs les
conseillers Serge Thomassin et Lionel Bisson
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil autorise M. Marcel Grondin directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour permettre la localisation de la salle de spectacle au centre-ville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

À 21 h, conformément à la loi, le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. René Nadeau demande si la Chambre de commerce peut avoir une copie du plan de la salle de spectacle; Mme Francine Bureau demande si la ville a étudié le site de l'édifice Anto; M. Richard Moreau demande si la Ville fera appel à Patrimoine Canada et Rues Principales pour la revitalisation du centre-ville et Mme Esther Fortin demande si la Ville a étudié la possibilité de mettre sur pied un système de navette pour relier la salle de spectacle aux différents stationnements.

RÉSOLUTION N° 10-5865

Modification des demandes de subvention
dans le cadre de la construction du complexe culturel

ATTENDU : qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec pour une subvention pour la construction du complexe culturel;

ATTENDU : la modification du projet de construction du complexe culturel, en prévoyant la construction de la salle de spectacles et de la partie muséologique à deux endroits différents;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Irma Quirion
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande de modification de la demande de subvention dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec.

QUE M. Marcel Grondin directeur général, soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5866

Demande au ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine pour une augmentation de sa
contribution dans le cadre de la construction de la salle de spectacle

ATTENDU : que le projet de construction d'une salle de spectacle au coût de 12,7M \$ était basé sur des chiffres de 2006;

ATTENDU : que les coûts de construction actualisés de cette même salle de spectacle sont maintenant évalués à près de 15M \$;

RÉSOLUTION N° 10-5866 (suite)

ATTENDU : la décision du conseil à l'effet de construire la salle de spectacle au centre-ville tel que le recommande le ministère;

ATTENDU : qu'il y a lieu de demander au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'indexer sa participation dans ce projet, afin que la subvention atteigne 50% des coûts de construction admissibles actualisés soit 15M\$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'indexer les coûts admissibles de la salle de spectacle de Saint-Georges à 15M \$, pour une subvention maximale de 7,5M \$.

QUE M. Marcel Grondin, directeur général, soit autorisé à signer tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 09-5721 adoptée le 1^{er} octobre 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5867

Mandat à LVM-Technisol concernant la salle de spectacle

ATTENDU : la décision du conseil de ville à l'effet de localiser la salle de spectacle au centre-ville;

ATTENDU : qu'une étude des conditions du sol doit être réalisée afin de compléter les plans, devis et estimés;

ATTENDU : l'offre de service déposé par LVM-Technisol à l'effet de réaliser cette étude pour un montant de 17 405,33 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
DISSIDENTS mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil et
monsieur le conseiller Jean Perron
ONT VOTÉ POUR mesdames les conseillères Manon Tousignant, Irma
Quirion et monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil mandate LVM-Technisol pour la réalisation d'une étude de condition des sols au futur site du complexe culturel, pour un montant de 17 405,33 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 17 405,33 \$ soit financée à même le futur règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5868

Mandat à M. Yves Boudreau de la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay concernant des procédures d'expropriation

ATTENDU : le projet de relocalisation au centre-ville de la salle de spectacle;

ATTENDU : l'urgence de débiter les travaux le plus tôt possible;

ATTENDU : que les procédures d'expropriation n'empêche pas la Ville de s'entendre de gré à gré avec les propriétaires concernés;

RÉSOLUTION N° 10-5868 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
DISSIDENTS mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil et
monsieur le conseiller Jean Perron
ONT VOTÉ POUR madame la conseillère Manon Tousignant et messieurs
les conseillers Marcel Drouin et Lionel Bisson
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil mandate M. Yves Boudreault de la firme d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay pour entamer les procédures d'expropriation pour le terrain de la future salle de spectacle au centre-ville.

QUE la somme nécessaire à ce mandat soit financée à même le futur règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5869

Mandat à la firme Les Expertises immobilières de Beauce
concernant la salle de spectacle

ATTENDU : qu'une évaluation faite par des évaluateurs agréés indépendants est nécessaire pour les procédures d'expropriation des terrains de la future salle de spectacle au centre-ville;

ATTENDU : l'offre de service déposé par Les Expertises immobilières de Beauce;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
DISSIDENTS mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil et
monsieur le conseiller Jean Perron
ONT VOTÉ POUR madame la conseillère Irma Quirion et messieurs les
conseillers Serge Thomassin et Lionel Bisson
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil mandate Les Expertises immobilières de Beauce pour la réalisation d'une étude d'évaluation des terrains de la future salle de spectacle du centre-ville, pour un montant de 7 125 \$, conformément à l'offre de service jointe à la présente résolution.

QUE la somme de 7 125 \$, plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le futur règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5870

Mandat à M. Richard Poulin, arpenteur-géomètre,
concernant la salle de spectacle

ATTENDU : le projet de relocalisation de la salle de spectacle au centre-ville;

ATTENDU : que dans le cadre des procédures d'expropriation, un mandat doit être donné à un arpenteur-géomètre, pour confirmer les numéros de lots avec les superficies visés par le projet;

ATTENDU : l'offre de service déposé par M. Richard Poulin, arpenteur-géomètre;

RÉSOLUTION N° 10-5870 (suite)

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
DISSIDENTS mesdames les conseillères Manon Bougie, Marie-Ève Dutil et
monsieur le conseiller Jean Perron
ONT VOTÉ POUR madame la conseillère Manon Tousignant et messieurs
les conseillers Marcel Drouin et Lionel Bisson
ET RÉSOLU à la majorité

QUE ce conseil mandate M. Richard Poulin, arpenteur-géomètre, pour la réalisation des documents nécessaires aux procédures d'expropriation pour le projet de salle de spectacle au centre-ville, pour un montant maximum de 12 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 12 000 \$, plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le futur règlement d'emprunt à venir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5871

Mandat de négociation pour l'acquisition du 300, 18^e Rue Saint-Georges

ATTENDU : qu'un représentant de la communauté du Bon-Pasteur a informé la Ville que le bâtiment situé au 300, 18^e Rue Saint-Georges serait bientôt libéré et à vendre;

ATTENDU : que ce bâtiment est séparé par un mur mitoyen du centre culturel Marie-Fitzbach propriété de la Ville;

ATTENDU : qu'il est très intéressant, pour la Ville, de devenir propriétaire de ce bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil mandate M. Marcel Grondin directeur général à faire les démarches pour négocier l'acquisition du 300, 18^e Rue Saint-Georges de la communauté du Bon-Pasteur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5872

Demande de subvention pour la construction d'une 2^e glace dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

ATTENDU : le besoin identifié à l'effet qu'une 2^e glace couverte est nécessaire pour répondre au besoin de la population;

ATTENDU : qu'un tel projet est évalué à une somme d'environ 7 000 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Irma Quirion
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Marcel Grondin directeur général, à déposer une demande de subvention pour le projet de construction d'une 2^e glace couverte évalué à 7 000 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE M. Marcel Grondin directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-5873

Acceptation d'une convention supplémentaire concernant
le programme Aide aux initiatives de partenariat du
ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

ATTENDU : qu'une convention avait été signée avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat afin de favoriser le développement culturel dans la ville;

ATTENDU : que cette convention se termine le 31 mars 2010;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet directrice des Loisirs et de la Culture à l'effet de prolonger ce programme jusqu'au 31 décembre 2010 afin de terminer toutes les activités prévues dans le cadre de ce programme d'aide;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la convention supplémentaire dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, laquelle convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était au long reproduite.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE MONITEUR POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'une personne supplémentaire pour le centre de ski comme moniteur ski/planche pour la période du 6 janvier au 15 avril 2010 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE MONITEUR POUR DES ACTIVITÉS SPÉCIALES POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de personnel supplémentaire au centre de ski comme moniteurs activités spéciales pour la période du 10 janvier au 1^{er} mai 2010 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2009

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de décembre 2009, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; glaces extérieures; cartes-loisirs; Polyvalente St-Georges; activités parascolaires; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; centre de ski; chalet parc des Sept-Chutes; centre culturel Marie-Fitzbach (expositions, activités et événements spéciaux, location de salles); cartes d'abonnement bibliothèque et opérations et fréquentations bibliothèque.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Un compte rendu est fait par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité des fêtes de Saint-Georges; par madame la conseillère Manon Tousignant sur l'assemblée générale annuelle du Village des défricheurs et par monsieur le conseiller Marcel Drouin sur le comité du transport collectif.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. M. Richard Moreau demande si la Ville a l'intention de prévoir des glaces de curling dans le projet de 2^e glace.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 30, sur proposition de madame la conseillère Irma Quirion, appuyé par madame la conseillère Marie-Ève Dutil.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
